

REGLEMENT SALLE D'ETUDE

- Arriver dès la sonnerie ou après les rangs; **tout retard non justifié à l'étude sera assimilé à un retard à une heure de cours et sera notifié au journal de classe** (rappel : 3 retards non justifiés entraînent une retenue).
- **Se placer à l'avant de la salle, en laissant automatiquement une place libre entre soi et son voisin** (en cas d'étude « bondée », agir de la même façon, les derniers arrivés occuperont les places libres en commençant par l'avant)
- **Respecter le silence** dès que l'éducateur le demandera.
- **Le travail est obligatoire à l'étude.** La lecture est autorisée. **Si l'élève n'a emporté aucun livre ni travail, l'éducateur l'occupera durant toute l'heure** avec du vocabulaire de langue, des conjugaisons, des textes à résumer ... à rendre en fin d'heure.
- **Les travaux de groupe (même à deux) sont interdits** de manière à respecter le silence; ils auront lieu au centre de documentation si celui-ci est disponible.
- **En cas d'interrogation** à la salle d'étude, les élèves occuperont automatiquement les premiers rangs, un étudiant à chaque extrémité.
- **Si l'élève a plusieurs fourches le même jour, il viendra à l'étude lors de chacune d'entre elles**, même s'il en a trois sur la même journée !
- Le fait de **« brosser » une heure d'étude équivaut à « brosser » une heure de cours** et sera sanctionné de la même façon (retenue)
- Il est strictement **défendu de manger, de boire** (il est évident que l'on n'achète pas de canette!) **et de circuler** pendant l'étude (ni pour aller à la poubelle, ni pour donner quelque chose à un condisciple). Défense de passer par la fenêtre !
- **Respecter ce local** en jetant à la poubelle tout ce qui doit y aller, en n'écrivant pas sur les bancs ni sur les chaises (on rappelle que les cutters, tournevis et marqueurs indélébiles sont interdits dans l'école sous peine d'être confisqués).

La salle d'étude doit être un lieu de travail et de concentration. Il y va de votre intérêt. Si chacun y met du sien, tout le monde sera heureux de pouvoir tirer profit de ces quelques heures parfois bienvenues, pour pouvoir réviser, se remettre en ordre ou prendre de l'avance dans les matières et ainsi alléger le travail à domicile.

Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par le surveillant-éducateur.